

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

INTRODUCTION

Le décret du 11 mai 2000, modifié par le décret du 30 décembre 2015, impose un rapport annuel du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, assurant ainsi la transparence aux bénéficiaires des usagers du service public d'élimination des déchets ménagers sur le prix et la qualité du service.

En 2023, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable regroupe 12 communes et compte **5893 habitants**. (Source INSEE 2021).

Conformément à ses statuts modifiés par délibération du 28 août 2008, la Communauté de Communes a la **compétence collecte et traitement des déchets ménagers**.

Elle a transféré sa **compétence traitement au SEEDR** (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) depuis octobre 2000, lequel s'est substitué aux collectivités adhérentes du Roannais. (Cf. rapport annuel 2023 du SEEDR en annexe 3).

I. INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

A- Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1) Population et communes desservies

COMMUNES	POPULATION municipale
Bully	415
Grézolles	239
Luré	138
Nollieux	187
Pommiers en Forez	365
St Georges de Baroille	444
St Germain Laval	1604
St Julien d'Oddes	288
St Martin la Sauveté	878
St Polgues	269
Souternon	257
Vézelin sur Loire	809
TOTAL	5893

2) Fréquence de collecte des ordures ménagères

	FREQUENCE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE
St Germain Laval, St Martin la Sauveté	C0.5	mardi
Pommiers, St Georges de Baroille, , Nollieux, St Julien d'Oddes, Grézolles, Luré	C0.5	mercredi
Vézelin sur Loire, Souternon, St Polgues, Bully	C0.5	jeudi

Le ramassage des ordures ménagères a lieu en porte à porte. Depuis le 1er avril 2023, la collecte a lieu toutes les deux semaines pour toutes les communes (collecte en C0.5).

Une collecte hebdomadaire (en C1) est maintenue à titre exceptionnel pour certains gros producteurs (maisons de retraite).

3) Tonnages de déchets non recyclables

3.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR)

La société Sécaf Chamfray assure la collecte et le transport des ordures ménagères de la CCVAI, dans le cadre d'un nouveau marché signé avec la collectivité le 1er avril 2023, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelable trois fois une année.

- Tonnage annuel 2023 : 859.72 t
- Production par habitant : 145.89 kg
- Evolution par rapport à 2022 : -12.55%, soit 21.28 kg/habitant en moins.

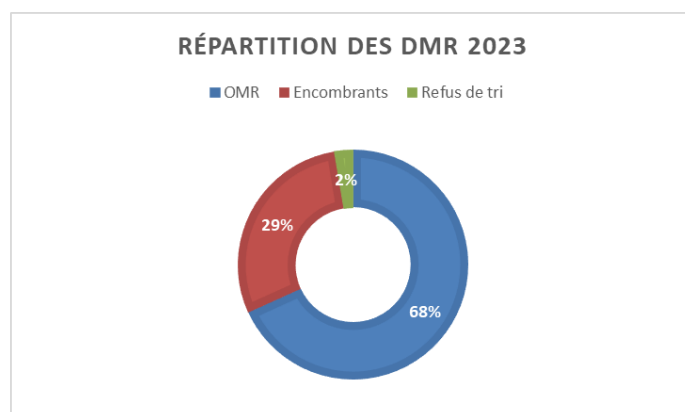
3.2 Collecte des encombrants (non recyclables de déchèterie)

- Tonnage annuel 2023 : 367.60 tonnes
- Production par habitant : 68.38 kg
- Evolution par rapport à 2022 : -2.37% soit 1.64 kg/habitant en moins.

3.3 Bilan des Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

La part des DMR (ordures ménagères + encombrants de déchèterie + refus de tri aux emballages) **diminue en 2023 pour atteindre 39%** (-3% par rapport à 2022).

1260.03 tonnes de DMR ont été collectées, soit 213.82kg/habitant.



Evolution des tonnages de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (Ordures ménagères (OM) + encombrants de déchèterie non recyclables + refus de tri aux emballages)

Année	OM	Encombrants	Refus de tri	TOTAL	Indice
2010	1486,06	201	6,75	1693,81	100
2011	1363,68	202,6	8,44	1574,72	92,97
2012	1287,24	194,4	9,88	1491,52	88,06
2013	1130,66	212,74	15,03	1358,43	80,20
2014	1088,6	196,92	15,16	1300,68	76,79
2015	1041,85	236,43	14,78	1293,06	76,34
2016	1065,80	228,82	14,65	1309,27	81,32
2017	1049,10	321,45	16,20	1386,75	86,13
2018	1064,95	411,38	19,36	1495,69	88,30
2019	1021,70	430,34	18,57	1470,61	86,80
2020	1009,21	402,32	29,48	1443,01	85,17
2021	1012,40	434,40	36,91	1483,71	87,60
2022	983,14	376,51	32,95	1392,60	82,22
2023	859,72	367,60	32,71	1260,03	74,39

Le tonnage de DMR diminue en 2023 pour les 3 flux.

La baisse du tonnage d'ordures ménagères est la plus importante.

4) Déchèterie

Depuis le 1^{er} mai 2004, la collectivité s'est dotée d'une déchèterie située 354 route de Pommiers à St Germain Laval.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, les horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants :

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 MAI

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
fermé	— 14h00 - 17h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00	— 14h00 - 17h00	— 14h00 - 17h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

DU 1^{ER} JUIN AU 31 AOÛT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
fermé	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Les déchets acceptés et collectés sur le site sont :

- ✓ Cartons, Ferraille, Bois, Gravats, Plâtre, Encombrants non recyclables, Déchets végétaux
- ✓ Mobilier (tables, chaises, lits, matelas, canapé, sommiers...)
- ✓ Portes et fenêtres vitrées
- ✓ Couettes, oreillers/duvets
- ✓ Déchets ménagers dangereux et toxiques (peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, radiographies...)
- ✓ Huile de moteur et filtres à huile
- ✓ Huile ménagère
- ✓ Piles, Batteries, Extincteurs, Cartouches d'encre
- ✓ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- ✓ Lampes (ampoules et néons)
- ✓ Plastiques durs
- ✓ Bouchons en plastiques
- ✓ Pneus déjantés
- ✓ Textiles

Des nouvelles filières de valorisation ont été mises en place durant le 1^{er} trimestre 2023 : Articles de Sport et Loisirs (ASL), Articles de Bricolage et Jardinage thermiques et non thermiques (ABJ), les articles du peintre, les jeux/jouets, les textiles de décoration et rideaux/voilages.

En complément des bornes de textiles installées sur le territoire de la CCVAI, une borne du Relais a été installée dans l'enceinte de la déchèterie.

La CCVAI travaille avec la ressourcerie ACORA de Roanne et dispose ainsi d'une zone de réemploi abritée où les usagers peuvent déposer leurs dons (livres, meubles en bon état, jouets, vaisselles...). Ceux-ci seront revendus sur le site de la ressourcerie, et/ou réparés. Ce partenariat permet une traçabilité des tonnages destinés au réemploi.

En 2023, la CCVAI a également dû faire évacuer sur devis (par un prestataire privé) **10.36 t de pneus hors filière gratuite Aliapur**. Ce sont des pneus issus de dépôts sauvages ou déposés devant le portail de la déchèterie qui sont peints, déchirés, avec jantes, souillés... (pneus refusés dans la filière gratuite).

Depuis 2004, la déchèterie est équipée d'une **plateforme de stockage et de broyage des déchets verts**, afin de favoriser la valorisation locale des végétaux via **une filière de co-compostage à la ferme** et ainsi, de réduire les coûts liés au traitement.

Une fois broyés, les déchets verts sont livrés chez des agriculteurs du territoire afin d'être mélangés au fumier pour produire du compost.

Depuis mai 2012, afin de répondre à une demande croissante des agriculteurs et aussi pour garantir une meilleure qualité du broyat, la CCVAI a signé une convention avec la Communauté de Communauté du Pays d'Urfé pour l'accueil de ses déchets verts sur la plateforme de St Germain Laval.

Fréquentation de la déchèterie :

La déchèterie compte environ 20 000 passages de véhicules en 2023. Des records de fréquentation sont à noter sur les mois d'août (+ de 3000 passages), et sur juin, juillet et octobre (+ de 2000 passages). Le record journalier s'élève à 281 véhicules/jour.

Tonnages des matériaux collectés en déchèterie :

- Tonnage annuel 2023 : 1843.66 tonnes (tous matériaux confondus)
- Production par habitant : 313.35 kg (+11.47 kg/hab ou +8.64% par rapport à 2022)

DÉCHETS	Tonnage 2023	Tonnages 2022	Tonnages 2021
Gravats	366.90	353.50	226.85
Encombrants	367.60	376.51	434.40
Ferrailles	105.32	98.2	129.81
Cartons	80.32	79.72	85.08
Bois	244.50	198.36	231.48
Plâtre	16.08	24.90	24.20
Mobilier ¹	131.36	125.02	135.90
Plastiques durs	5.24	3.60	1.32
Portes et fenêtres	20.66	14.96	
Déchets toxiques ²	17.98	13.62	12.85
Ressourcerie réemploi	13.48	15.32	
Huile de vidange	4.41	4.41	2.52
Batteries	2.48	1.33	0.87
Piles	1.78	1.79	1.55
Déchets électriques	78.08	69.38	81.23
Déchets verts broyés ³	468.10	506.50	540.37
Huile ménagère	0.64	0.30	0.76
Extincteurs	0.43	0.608	0.84
Lampes (néons/ampoules)	0.487	0	0.185
Pneus ⁴	27.13	24.77	9.14
Articles de Sport et Loisirs	1.80		
Articles de Bricolage et Jardinage thermiques	1.10		

1 mobilier, jeux/jouets, articles de bricolage et jardinage non thermique, couettes/oreillers et décoration textiles/voilages

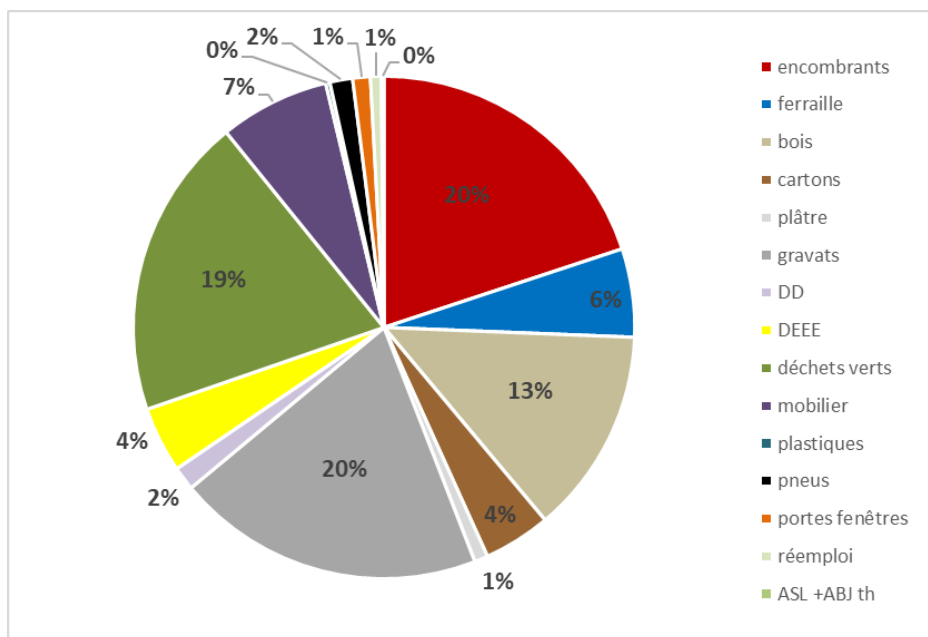
2 Déchets Toxiques : solvants, acides, peintures, aérosols, phytosanitaires, chlore, radiographies, cartouches d'encre, outils du peintre...

3 Déchets verts :

En 2023, 468.10 tonnes de broyats ont été expédiées chez 4 agriculteurs du territoire (en 2 campagnes). 156.12 tonnes de déchets verts ont été apportées par la CCPU, soit 109.28 tonnes de broyats. (27% du tonnage total broyé). Le tonnage de broyat produit sur la CCVAI s'élève donc à 358.82 tonnes.

4 pneus : 16.77 t de pneus en filière gratuite Aliapur et 10.36t de pneus hors filière

Répartition en % des matériaux collectés en déchèterie



Les flux les plus importants demeurent les gravats, les encombrants, les déchets verts et le bois.

L'augmentation du tonnage global est principalement liée à la hausse du tonnage du bois (+23%), des déchets dangereux (+15%), des pneus (+12%), des portes et fenêtres (x2), de la ferraille (+7%).

Les nouvelles filières contribuent également à cette augmentation mais aussi à la baisse des encombrants.

4) Collecte sélective

Le service de collecte sélective en point d'apport volontaire (PAV) a été mis en place en juillet 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCVAI a élargi les consignes de tri à tous les emballages en plastique et en aluminium (bouteilles, flacons, barquettes, pots de yaourts...).

Une fois collectés en PAV, ces matériaux sont envoyés sur le centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) puis recyclés.

Dans ce cadre, la CCVAI a également signé des contrats avec l'éco-organisme, CITEO, société agréée par l'Etat qui apporte des soutiens techniques et financiers aux collectivités :

- un Contrat d'Actions pour la Performance, CAP Barème F sur la période 2018-2023 pour la reprise des emballages ménagers et du verre ;
- un contrat pour la reprise des papiers sur la période 2018-2023.

Les emballages, les papiers et le verre sont collectés par des entreprises privées.

Les marchés de collecte ont été renouvelés au 1^{er} avril 2023, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelables trois fois une année.

FLUX de déchets	PRESTATAIRES DE COLLECTE
VERRE	SECAF CHAMFRAY (Vougy-42)
EMBALLAGES	DUBUIS SARL (Fourneaux-42)
PAPIERS	DUBUIS SARL (Fourneaux - 42)

Localisation des points d'apport volontaire

COMMUNES	Point d'Apport Volontaire
Bully	Parking rue de la Mine Lieu dit Clavellières (proximité D8) Le Port
Grézolles	Place communale Salle de sport / Château d'Aix
Luré	Entrée du bourg Salle des fêtes
Nollieux	Sortie sud du village
Pommiers en Forez	Parking salle des fêtes Camping du Pont d'Argent
St Georges de Baroille	Parking de la salle des fêtes
St Germain Laval	Place sous l'église Place face au collège Place du 8 mai 1945 (poste) HLM Le Grand Vernay Hameau du Grand Vernay Déchèterie Camping de la Pras Salle culturelle ZA des Grandes Terres
St Julien d'Oddes	Entrée du bourg
St Martin la Sauveté	Place du stade ZAC de la Conche Parking de la salle des fêtes
St Polgues	Route de Souternon
Souternon	Près du cimetière
Vezelin sur Loire	Amions : parking du cimetière
	Dancé : sortie nord du village
	St Paul de Vézelin : Route de St Jodard Camping d'Arpheuilles

La CCVAI dispose de 29 PAV dont :
50 colonnes d'emballages,
31 colonnes à verre,
25 colonnes à papiers



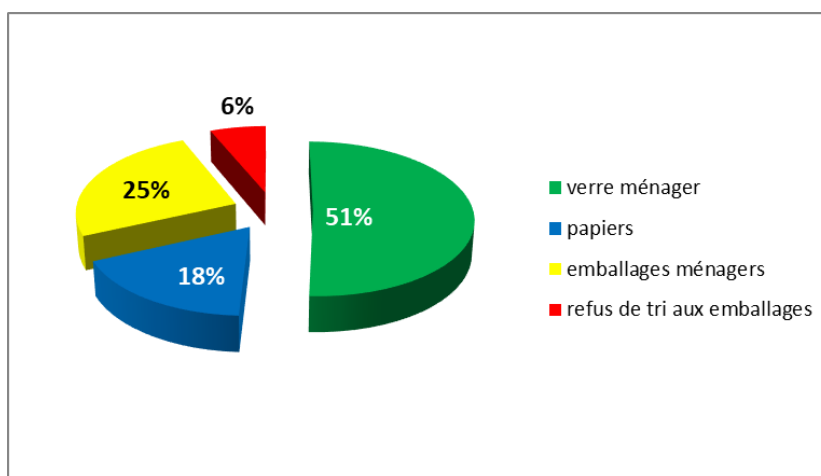
Tonnages de matériaux collectés :

	TONNAGE ANNUEL	PRODUCTION PAR HABITANT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022
VERRE	363.30	44.68 kg	-10.69%
PAPIERS COLLECTÉS	90.78	15.40 kg	+1.92%
PAPIERS RECYCLÉS	81.18	13.78 kg	-8.86%
EMBALLAGES MÉNAGERS COLLECTÉS	132.20	22.43 kg	+0.35%
EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLÉS¹	82.43	13.99 kg	-16.56%
REFUS DE TRI AUX EMBALLAGES²	32.71	5.55 kg	-0.73%

¹ Il faut relever qu'un incendie de l'entrepôt de la société DUBUIS à Fourneaux a eu lieu en mars 2023 détruisant un stock d'emballages et de papiers collectés sur la CCVAI, ce qui explique des écarts importants entre le tonnage collecté et valorisé et donc une baisse du dernier.

² Les tonnages de refus de tri, c'est-à-dire les déchets mis dans les conteneurs emballages qui constituent des erreurs de tri sont incinérés. Ils représentent **24.74% des emballages collectés** dans les conteneurs à signalétique jaune, **soit une part qui diminue de -0.26% par rapport à 2022**.

Répartition en % des tonnages de collecte sélective



Au total, 426.91 tonnes d'emballages, de verre et de papiers ont été recyclées durant l'année 2023 ce qui représente une baisse de 11.55% par rapport à 2022, et une production annuelle de 72.44 kg/habitant (-9.49kg/hab par rapport à 2022).

Rappelons qu'un incendie a détruit une part des emballages et des papiers collectés en mars 2023 ce qui explique cette diminution du tonnage recyclé.

La collecte sélective (déchets valorisés) représente 13.23 % du poids total des déchets produits et collectés sur le territoire.

5) La collecte des textiles

Depuis 2011, la collectivité a contractualisé avec **le Relais pour la collecte et le recyclage des textiles** et a signé une convention avec **l'éco organisme REFASHION**, société agréée par l'Etat qui apporte un soutien financier sur les actions de communication. La gestion de cette convention avec REFASHION a été déléguée au SEEDR début 2023.

Les conteneurs, implantés sur les points de tri sélectif, se répartissent comme suit :

COMMUNE	LOCALISATION DU POINT TRI	NB DE CONTENEURS
POMMIERS EN FOREZ	Parking de la salle des fêtes	1
ST GEORGES DE BAROILLE	Parking de la salle des fêtes	1
ST GERMAIN LAVAL	Déchèterie (entrée + site)	2
	Place face au collège	2
ST JULIEN D'ODDES	Point tri entrée du bourg	1
ST MARTIN LA SAUVETE	Place près du stade	1
ST POLGUES	Parking salle des fêtes	1
VEZELIN SUR LOIRE, St Paul de Vézelin	Point tri route de St Jodard	1

Le tonnage de textiles récupérés s'élève à 34.024t tonnes en 2023 (+5.37 t par rapport à 2022), dont 1.53t collectées durant les opérations de collecte ponctuelle dans le cadre de la SERD. Grâce à cette filière, 5,77kg de textiles par habitant ont pu être ainsi recyclés et détournés des ordures ménagères ou des encombrants.

6) Gestion des biodéchets

La Loi AGEC du 10 février 2020 impose la mise en place du tri à la source des biodéchets à compter du 01/01/2023.

Dans cet optique, la CCVAI a entrepris en partenariat avec la CCPU, une étude préalable qui s'est terminée fin 2022 pour déterminer la solution la mieux adaptée au territoire. **Le choix s'est donc porté sur la gestion de proximité des biodéchets, c'est-à-dire sur la mise en place du compostage collectif (pour les foyers n'ayant pas de jardin) et individuel (pour les usagers disposant d'un extérieur).**

Pour mettre en œuvre ce projet, la CCVAI a décidé de mutualiser un poste d'animateur biodéchets. Un agent a été recruté à mi-temps début 2023 pour une durée de 3 ans, pour mettre en place les sites de compostage collectif sur les 12 communes membres (d'ici le 31/12/2024) et communiquer sur le compostage individuel, ainsi que le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets verts et la lutte contre le brûlage des déchets végétaux.

La CCVAI est lauréate du Fonds Vert et bénéficiera de soutiens financiers sur le poste, certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement (animations, formations, matériels...). Les soutiens financiers seront versés à partir de 2024 sur 3 ans pour le poste d'animateur. En revanche les autres soutiens (matériel, formation...) ne pourront être perçus qu'en N+3 (fin 2026 /début 2027).

Compostage collectif

Les communes équipées au 31/12/2023 sont :

Communes	Nombre de sites collectifs*	Lieux des sites
SOUTERNON	2	<ul style="list-style-type: none"> - Cantine/école - Anciens toilettes publics dans le bourg
ST GERMAIN LAVAL*	6	<ul style="list-style-type: none"> - Déchèterie - Parking face à la mairie - Place Waldeck Rousseau - Place du 8 mai 45 (poste) - Place de l'Europe - HLM du Grand Vernay

*un site = à minima un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de stockage du broyat de 800L ou 1000L chacun

La commune de St Germain Laval représente le gisement de biodéchets le plus important à détourner des ordures ménagères et donc la commune avec le plus grand nombre de sites à installer.

Chaque site de compostage nécessite :

- Une demi-journée de fabrication et d'installation
- Du porte à porte en soirée pour mobiliser les usagers
- Une réunion publique en mairie
- Une inauguration du site avec distribution de bioseau à chaque personne inscrite
- La désignation d'un référent de site
- Un suivi qualité des apports, du stock de broyat et des retournements de matière

Les composteurs sont entièrement fabriqués en interne à partir de bois provenant d'une scierie locale.

Compostage individuel

Comme le montre le tableau de suivi des ventes de composteurs individuels mis en place depuis 2014, 130 composteurs ont été vendus en 2023 (+150% par rapport à 2022). La hausse des ventes s'explique par la communication qui a été développée toute cette année sur le compostage, par la CCVAI et les médias.

410 composteurs ont été vendus depuis 2014, ce qui représente environ 15% des foyers équipés par les composteurs de la CCVAI.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
BOIS	10	13	17	22	16	30	29	0	41	130	308
PLASTIQUES	6	9	12	17	6	16	17	8	11		102
total	16	22	29	39	22	46	46	8	52	130	410

Quantité de biodéchets détournés

À ce jour, il n'est pas possible d'estimer la quantité de biodéchets détournés des OM à partir des sites déjà installés.

Lors de la caractérisation des ordures ménagères de 2021, la part des biodéchets s'élevait à 28% soit presque un tiers du tonnage d'OM ou 43kg/habitant. Une autre caractérisation aura lieu en 2024 et permettra d'évaluer le tonnage détourné à partir de la part de biodéchets contenue dans les OM.

7) Actions de communication, de sensibilisation et de prévention

Afin d'encourager le geste de tri et de sensibiliser à la nécessité de recycler et de réduire à la source la production de déchets, la Communauté de Communes met en place chaque année des actions de communication.

✓ **Concernant les actions de sensibilisation conduites auprès du public scolaire**, la CCVAI, en partenariat avec les associations Madeleine Environnement et France Nature Environnement ont mené 9 animations sur le tri au collège de St Germain Laval et sur le compostage à l'école de St Paul de Vézelin.

✓ **Actions de communication et de sensibilisation diverses :**

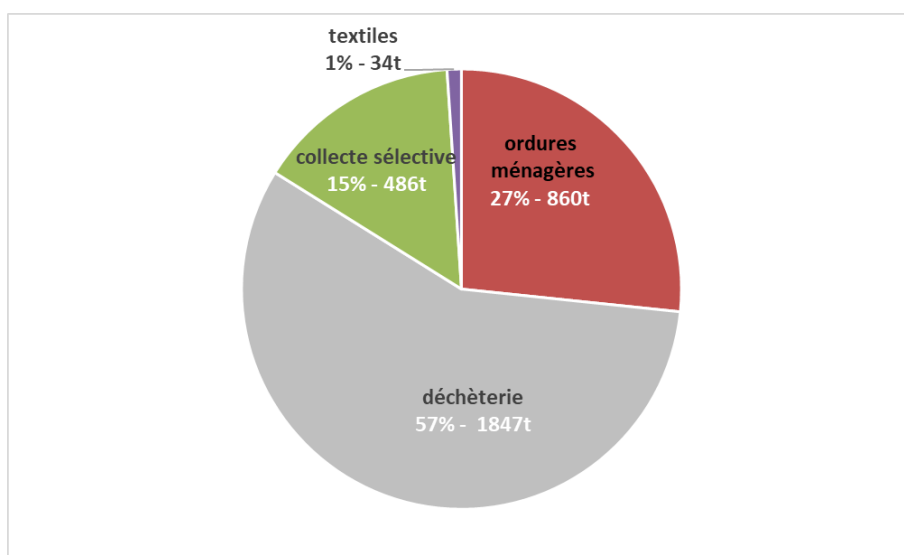
- Animations sur le compostage dans le cadre des événements nationaux « tous au compost » en mars, de la « fête du sol vivant » en septembre et durant la « semaine de réduction des déchets » en novembre
- Stands d'information sur le compostage sur le marché et au Troc Plantes de St Germain Laval, à la déchèterie, sur la foire à St Martin
- Vente de composteurs à prix réduit durant les événements nationaux
- Atelier réemploi de textiles/couture pour les ados du centre de loisirs à la ressourcerie ACORA
- **Semaine européenne de la réduction des déchets (novembre)** : vente de composteurs à prix réduit, exposition dans le hall, organisation d'un repas 0 emballages par la cuisine centrale, distribution de broyats et informations sur la valorisation des déchets verts au jardin, collectes ponctuelles de textiles, atelier réparation organisé par le SEL VAI...
- Réalisation en interne et diffusion du calendrier de collecte OM

✓ **Une communication régulière est accomplie auprès des usagers :**

- Dans la presse locale
- Sur le site internet et la page Facebook (93 post sur les déchets en 2023 !)
- Envoi de courriers explicatifs avec rappel des consignes auprès des personnes ayant reçu un autocollant « refus de collecte » sur leurs ordures ménagères
- Envoi de documentation sur le service aux nouveaux habitants
- Courrier explicatif (et facture pour frais de nettoyage) à destination des usagers commettant des dépôts sauvages
- Articles dans l'Intercom

8) Synthèse des données techniques de collecte

Tonnages de déchets produits par mode de collecte

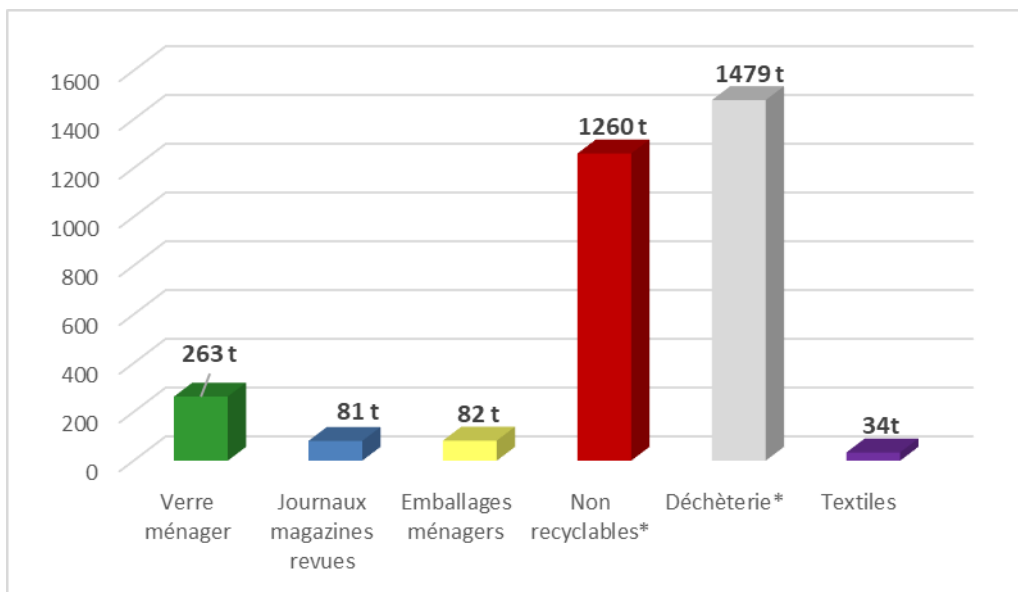


**Tonnage total produit
et collecté en 2023 :**
3226.58 tonnes

547.53 kg/habitant

**-14.07 kg/hab par
rapport à 2022**

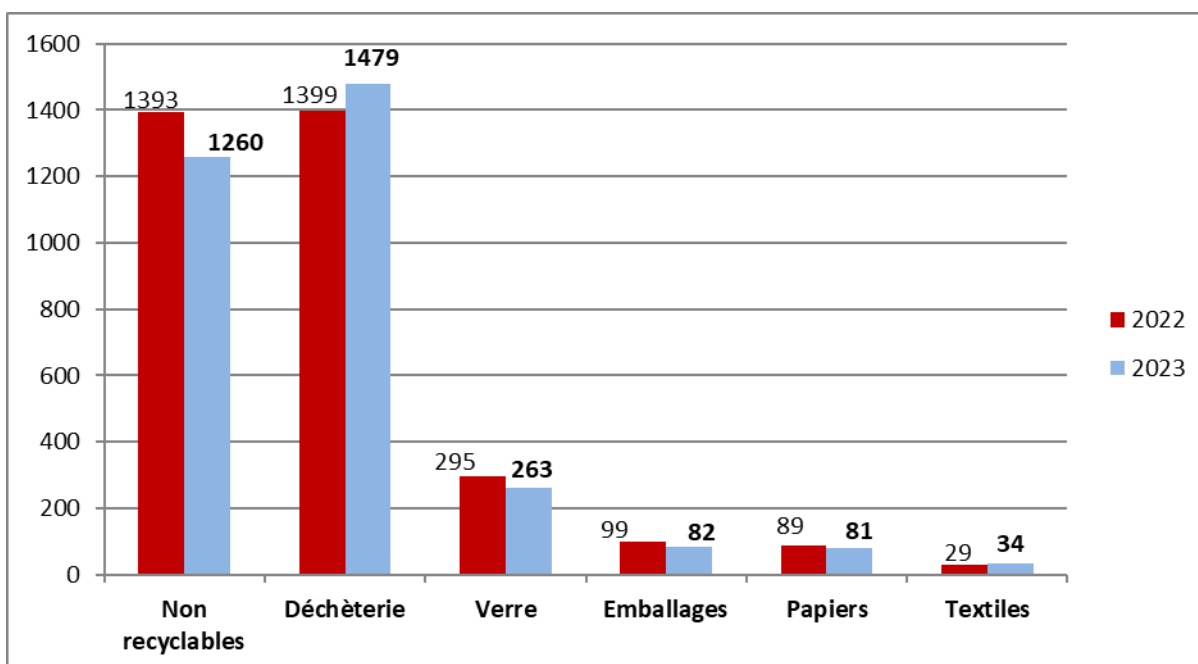
Tonnages de déchets collectés sur la CCVAI en 2023 par mode de traitement



* Non recyclables ou DMR (déchets enfouis ou incinérés) : ordures ménagères + encombrants + refus de tri aux emballages

*déchèterie : tous les déchets collectés en déchèterie sauf les encombrants

Evolution des tonnages de déchets collectés par mode de traitement entre 2022 et 2023



B- Indicateurs relatifs au traitement

(cf. rapport annuel du SEEDR 2023 pour accéder à toutes les données relatives au traitement en annexe 3).

1) Traitement des ordures ménagères et des encombrants

Depuis le 1^{er} novembre 2021, les ordures ménagères et les encombrants de déchèterie sont transportés sur le quai de transfert (Suez) à Mably, puis acheminés sur le centre d'enfouissement GAIA à Cusset (03).

Au total, ce sont 1227.32 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants qui ont été enfouies en 2023, ce qui représente 208.27 kg/habitant et **38%** des déchets ménagers collectés sur le territoire de la CCVAI. **Ces tonnages diminuent de 9.73% par rapport à 2022 soit une baisse de 22.73kg/hab.**

2) Traitement des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire

Le **verre** ménager est envoyé sur le site de Verallia à Andrézieux Bouthéon à 56km de la collectivité où il est refondu et recyclé.

Les **papiers** sont transférés chez DUBUIS SARL à Fourneaux (42) à 43km pour un pré tri, puis envoyés chez le repreneur papetier Norskeskoj à Golbey (88) où ils sont recyclés.

Depuis le 01/01/2020, les **emballages ménagers** sont triés au centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) à 100km du territoire.

Suite à cette opération de tri, les différents matériaux partent en balles, dans diverses filières de recyclage, conformément aux contrats de reprise des matériaux option filières que la CCVAI a signé avec différents repreneurs au 1^{er} janvier 2018.

A noter que le flux développement des plastiques (pots de yaourt, films, barquettes) est exclusivement repris par CITEO en reprise titulaire depuis le 01/01/2023.

- Acier : Arcelor Mittal
- Aluminium : Régéal Affimet
- Flaconnages plastiques PET clair, emballages mixte PP et films : VALORPLAST
- Flux développement (plastiques en extension) : CITEO
- Cartonnettes, cartons de déchèterie : Papeterie Saica (REVIPAC)
- Briques alimentaires : Lucart SAS (REVIPAC)
- GM (gros de magasin) et papiers refus aux emballages : PAPREC

3) Traitement des déchets issus de la déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie sont traités, recyclés ou valorisés sur différents sites désignés par le SEEDR dans le cadre de marchés de prestation de traitement. (cf. rapport annuel SEEDR 2023 ou www.seedr.fr)

Pour certains matériaux, la CCVAI gère en direct le traitement :

- Les plastiques durs : ils sont collectés et triés par Sécaf Chamfray à Vougy, puis expédiés chez le repreneur désigné par Valorplast.
- Pneus : collectés et triés par Eurec Environnement.
- Les déchets électriques (DEEE) : Envie 2^E les collecte et les recycle.
- Les bouchons plastiques : association des petits Bouchons du Roannais
- Dons/réemploi: collecté et revendu et/ou réparé par la ressourcerie ACORA (Roanne)

Pour certains déchets de déchèterie, la CCVAI a signé des contrats avec des éco organismes qui lui permettent de bénéficier de recettes sur le recyclage de ces matériaux et/ou sur la communication :

- DEEE - Néons et ampoules: ECO SYSTEM
- Déchets Toxiques : ECO DDS
- Piles : COREPILE
- Mobilier, jeux/jouets, Articles de jardinage et bricolage non thermique, couettes : ECO MAISON
- Articles de sport et loisirs, articles de jardinage et bricolage thermiques : ECOLOGIC
- Huile de vidange : CYCLEVIA

1847 tonnes de déchets ont été traitées suite à leur apport en déchèterie, ce qui représente un gisement moyen annuel de **313 kg/habitant**.

4) Traitement des biodéchets

Les biodéchets sont entièrement gérés en régie ; pas de collecte en porte à porte ni PAV mais uniquement de la gestion de proximité : compostage individuel et collectif.

La CCVAI vend des composteurs individuels à prix réduit pour les particuliers.

Les sites de compostage collectif sont fabriqués en interne à partir de bois issu d'une scierie locale.

Les sites sont montés et installés par le personnel CCVAI, les réunions et inaugurations sont organisées par l'animateur biodéchets. Le suivi et les retournements sont effectués par l'animateur avec le renfort du personnel technique et des référents de sites.

Pas de distribution de compost réalisée en 2023, en raison de l'installation des sites sur le dernier trimestre.

II. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Comme vu précédemment, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires privés.

Cependant, la déchèterie est gérée en régie avec la présence de 3 agents de déchèterie à temps partiel afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de tri et à la hausse de la fréquentation.

Deux agents de la déchèterie sont formés à l'utilisation de l'engin de tassage pour optimiser le transport.

L'équipe technique intercommunale assure aussi les réparations et l'entretien des espaces verts du site.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCVAI a instauré la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et créé un budget annexe pour financer l'intégralité du service des déchets ménagers. En 2023, le taux de la TEOM appliqué était de 9.20% (même taux qu'en 2022).

Le montant global de la contribution des usagers à travers la TEOM pour l'année 2023 s'est élevé à 574 462 €.

Répartition de la TEOM par flux 2023

	MONTANT TEOM	RÉPARTITION
Collecte et traitement des ordures ménagères	317389.5€	52%
Collecte et tri sélectif (verre, emballages, papiers)*	50009.5 €	8%
Collecte des textiles	0,00 €	0%
Collecte et traitement des déchets de déchèterie	237 862.5€	39%
TOTAL	574 462	100%

Ce tableau représente la TEOM imputée à chaque flux selon la méthode de comptabilité analytique des coûts Comptacoût.

Conformément au décret du 30 décembre 2015, est présentée en annexe n°1, une analyse financière à partir des données des matrices comptacoûts réalisées sur les 3 dernières années (cf. page 22).

Montant des dépenses HT et recettes du budget du service Déchets Ménagers et Assimilés 2023

	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE	€/Habitant	%
Collecte et traitement des ordures ménagères (1)	297 885,50	8 453,20	289 432,30	49,11	43,20
Collecte et tri sélectif (verre, emballages, papiers) (2)	126 973,10	84 266,10	42 707,00	7,25	18,41
Collecte des textiles (3)	0,00	590,00	-590,00	-0,10	0,0
Collecte et traitement des déchets de déchèterie (4)	264 767,70	47 525,20	217 242,50	36,86	38,39
TOTAL	689 626,30	140 834,50	548 791,80	93	100,0

(1) Collecte et traitement des ordures ménagères :

Dépenses : prestation de collecte par Sécaf Chamfray (139 746€HT), prestation d'enfouissement à l'ISDND (113 510 €HT, frais de participation au SEEDR, études et TGAP de 52€HT/Tonne inclus), prévention/biodéchets (26 832€ HT), achat de bacs roulants (2920 €HT), communication (2225€ HT).

Recettes : vente de bacs roulants et composteurs (7757€)

(2) Collecte et tri sélectif :

Dépenses : prestation de collecte du verre (12 339 €HT), des emballages (56 748 €HT) et des papiers (3157 €HT), amortissement achat de colonnes neuves (8593 €HT), réparation des conteneurs de tri (222€ HT), subvention dalles PAV aux communes (1400€) prestation de tri des emballages au centre de tri (28 252 €HT, frais de participation au SEEDR inclus).

Recettes :

- recyclage des matériaux : verre (7446€), papiers (6070 €) et emballages (7836€)
- soutien de l'éco organisme CITEO à la collecte et au recyclage : 62 881€

(3) Collecte des textiles :

Recettes : soutien de l'éco organisme REFASHION aux actions de communication sur la filière textile

(4) Collecte et traitement des déchets de déchèterie

Dépenses :

- Prestation de mise à disposition et de collecte des bennes par Sécaf Chamfray (45 407 €HT)
- Collecte et traitement des pneus hors filière Aliapur : 5411€ HT
- Coûts de traitement des déchets : encombrants (43 617 €HT), déchets verts (17 581 €HT), bois (8306 €HT), déchets toxiques (9728 €HT- recette ECO DDS déduite), plâtre (1835€HT), portes et fenêtres (4169€HT), extincteurs (259 €HT), tri des cartons (2108€HT), conditionnement plastiques durs (281€HT), frais de participation au SEEDR (6670€).
- Dépenses de prévention/ biodéchets : 11 500€HT
- Frais divers : entretien, carburant et réparation engin de tassage (1847€), frais de personnel (54 382€) ; contrôles obligatoires (3360€), charges (eau, tél... 1211€), matériel, réparation, vêtements de travail (1835€HT), amortissement des travaux d'extension et de construction du local toxiques (31 483€), remboursement emprunt travaux (5469€).

- Recettes :

- Recyclage/valorisation des matériaux de déchèterie : 18 712€
- Soutien Eco Organismes : 10 734€
- Facturation du traitement des déchets verts en provenance de la CCPU : 8042€
- Aides sur les emplois d'agents de déchèterie : 4024 €
- Amortissement de la subvention pour les travaux de construction du local de stockage des toxiques : 4402 euros
- Vente de composteurs : 1105€

Le tableau de la page précédente retrace les coûts du service selon la méthode de comptabilité analytique Comptacoût (méthode obligatoire), c'est-à-dire que certains frais transversaux ont été imputés à chaque flux de déchets selon une clé de répartition prédéfinie. Cela concerne principalement les actions de communication (a), de Prévention (b), les frais de structure (c) et la participation au fonctionnement du SEEDR (d).

(a) Actions de communication

En 2023, cela comprend :

- 9 animations scolaires sur le tri des déchets (1100€)
- L'impression et la distribution des calendriers de collecte OM (2023 et 2024) : 1679 €HT
- L'impression d'autocollants pour les bacs OM : 88€
- La licence du logiciel ADOBE pour la réalisation des maquettes en interne (calendrier, panneaux, affiches, guides) : 519 €HT

Le montant global des dépenses de communication s'élève à 3217€ en 2023 ou 0.54€/habitant (0.37/habitant recette déduite). La CCVAI a perçu 1018€ de CITEO pour la communication sur le tri.

(b) Actions de Prévention

Les dépenses de prévention ont été multipliées par 6 en 2023 par rapport à 2022 pour atteindre 38 331€, soit 6,4€/habitant (1€/hab en 2022).

Cela s'explique par le fait que le flux biodéchets est entièrement impacté dans la ligne PREVENTION et n'est pas traité comme un flux de déchets à part (comme cela est le cas pour les OMR, la déchèterie, les emballages...), avec une répartition des dépenses imputées à 70% sur le flux OMR (5€/hab) et 30% sur le flux déchèterie (1.4€/hab) conformément à une norme nationale.

La CCVAI devant mettre en place la tri à la source des biodéchets au 01/01/2023 (Loi AGEC) et s'étant engagée dans un projet de gestion de proximité des biodéchets début 2023, toutes les dépenses liées au compostage individuel et collectif sont imputées dans la Prévention :

- 15 000 € de frais de personnel (salaire, frais de déplacement...)
- 12 600€ HT d'achat de composteurs individuels, bioeaux et brass'compost
- 9173€ de matériel pour les sites de compostage collectif (bois, charnières, scies, cloueuse...).
- 490€ d'animations scolaires sur le compostage
- 2621€ de formation guide composteur

Il faut noter deux informations importantes :

- Une partie des dépenses est mutualisée avec la CCPU (fournitures pour le poste d'animateur, logiciel, frais de formation...) pour réduire et optimiser au maximum les coûts. Les recettes sur les dépenses 2023 seront perçues en 2024.
- La CCVAI va bénéficier de soutiens financiers dans le cadre du Fonds Vert, sur le poste de l'animateur biodéchets et sur le compostage collectif (matériel, signalétiques, formation...). Les recettes seront perçues à partir de fin 2024 sur 3 ans pour le poste d'animateur. Les autres soutiens seront versés en année N+3 (fin 2026/début 2027) selon la convention Fonds Vert.

La CCVAI a donc des dépenses qui augmentent considérablement du fait que les recettes seront perçues en décalage avec les dépenses (jusqu'à 3-4 ans d'écart). Au total 73 000€ de recettes sont attendues sur les biodéchets dans le cadre du Fonds Vert pour un projet global estimé à 150 000 euros sur 3 ans (compostage collectif et individuel).

A noter également que des discussions sont en cours au niveau de l'Ademe pour que les dépenses et les recettes liées à la gestion de proximité des biodéchets soient imputées dans un flux séparé (colonne biodéchets) et ne soient plus impactées sur les flux OM et déchèterie ligne prévention.

(c) Frais de structure :

frais de personnel (33 038€ - technicienne + renfort équipe technique), indemnité du Vice-Président (10 850€), fournitures et charges (1274€), frais de publication marchés de collecte OM/CS : 751€

- (d) Participation au fonctionnement du SEEDR : participation aux salaires des agents du SEEDR répartis sur les flux dont le traitement a été délégué à ce syndicat, c'est-à-dire les non recyclables (OM + encombrants), les emballages et les déchets de déchèterie (10192€) ; frais d'études traitement des DMR (2992€ HT)

Le coût du service déchets ménagers a augmenté de 13€ en passant de 79€ à 92€/habitant entre 2022 et 2023.

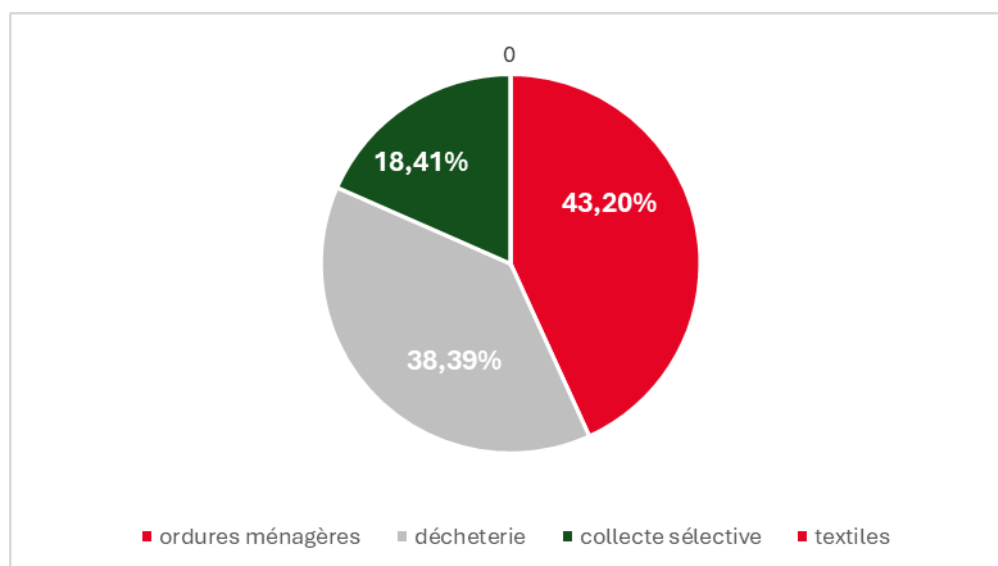
Cette hausse est notamment due :

- à la mise en place du tri à la source des biodéchets (+ 30 000 €)
- à l'augmentation des dépenses de collecte liée au renouvellement des marchés au 1^{er} avril 2023 (+9000€ HT)
- à la hausse des coûts de tri des emballages liés au renouvellement du marché (+6000€)
- à l'augmentation des coûts de traitement sur les flux de déchèterie liée au renouvellement des marchés au 01/01/2023 ainsi qu'à la hausse des tonnages collectés (+10 000€)
- à la hausse de la TGAP (+9€HT/tonne) impactée sur le traitement des OM et encombrants de déchèterie (1227 tonnes traitées en 2023 soit 11 000 euros de TGAP en plus ou 1.8€/hab)

Parallèlement à la hausse globale des coûts sans doute liée au contexte d'inflation, on constate :

- une baisse des recettes : - 25 000€ par rapport à 2022 sur le rachat des matériaux (emballages, papiers, déchèterie), en raison de la chute des cours des matériaux (-4€/hab)
- un déséquilibre dépenses/recettes sur le flux biodéchets à cause du versement en décalage du soutien Fonds Vert (si les recettes prévues étaient rentrées, les dépenses de prévention s'élèverait à 2.5€/habitant ou 15 000 euros seulement).

Répartition des dépenses du service déchets ménagers par flux en %

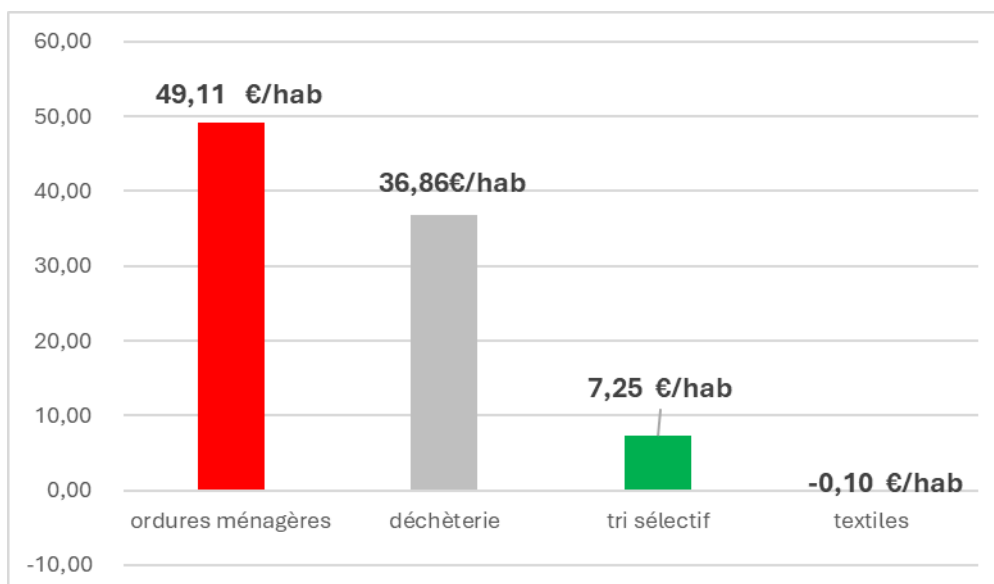


Presque la moitié du budget Déchets Ménagers est consacrée au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Soit 49.11€/habitant ou +3.16€/habitant par rapport à 2022.

Le second poste de dépenses est la déchèterie, avec un coût de 36.86€/habitant.

A noter que malgré la baisse du tonnage d'encombrants, 57% des coûts de traitement des déchets de déchèterie sont affectés aux dépenses d'enfouissement des encombrants non recyclables.



Coût en euros/habitant pour chaque flux de déchets

Depuis 2019, les recettes ne permettent plus de compenser la totalité des dépenses liées à la collecte et au tri du verre et des emballages.

Le coût de la collecte sélective a augmenté de 2.92€/habitant entre 2022 et 2023, et plus particulièrement celui des emballages (+2.36€/habitant) en raison de la hausse des prix de collecte et de tri liée au renouvellement des marchés.

Le coût de collecte du verre diminue à 1.75€/habitant (-0.25€/habitant par rapport à 2022) et celui du papier reste nul pour l'utilisateur (-0.10€/habitant).

Le coût de la déchèterie augmente de 8€/habitant en raison de la hausse de tous les marchés de traitement et du remboursement de l'emprunt pour les travaux du local de stockage des toxiques.

III. LES OBJECTIFS DE LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (Loi AGECE du 10 février 2020)

Cette loi a défini de nouveaux objectifs pour les collectivités territoriales :

- **Réduire le tonnage de TOUS LES DÉCHETS** : les non-recyclables mais aussi, ceux issus de la collecte sélective et de la déchèterie.
- **Développer la PREVENTION, la lutte contre le gaspillage (dont alimentaire) et promouvoir l'économie circulaire (déchets = ressources).**

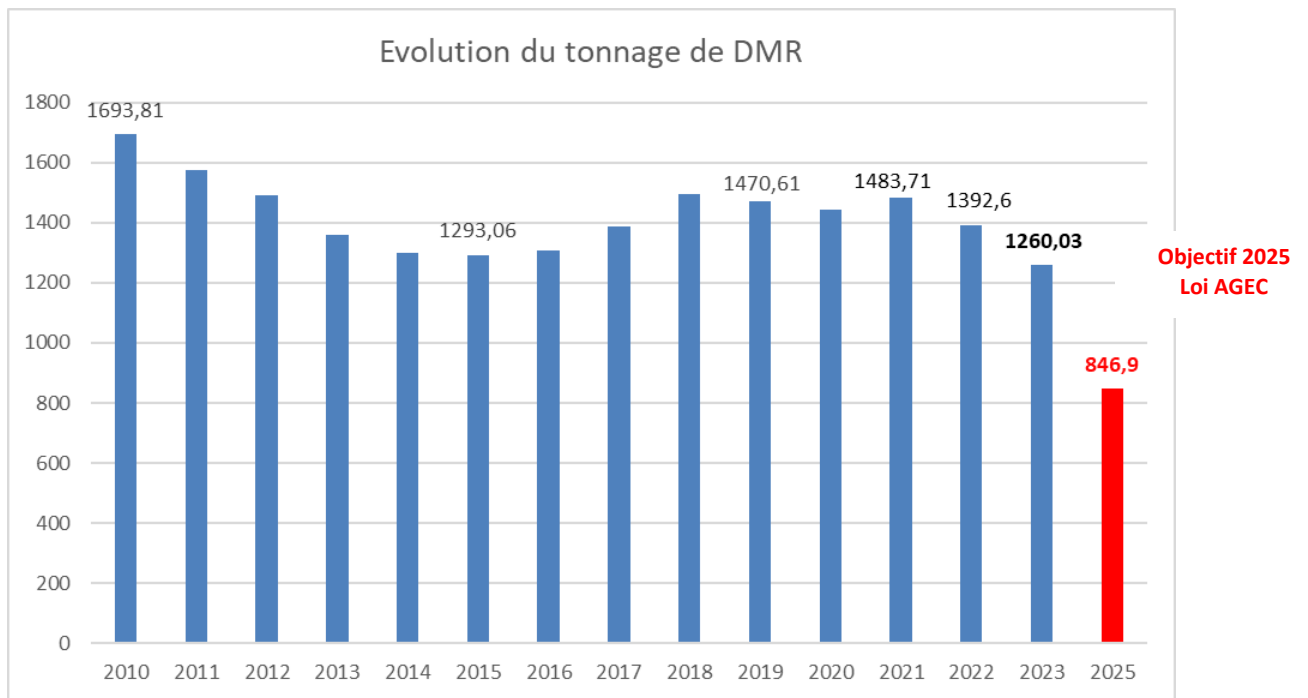
Les principaux objectifs pour la collectivité sont :

- **La réduction de 50% des déchets non dangereux (DMR*) mis en ISDND* d'ici 2025** (par rapport aux tonnages de 2010 – année de référence)

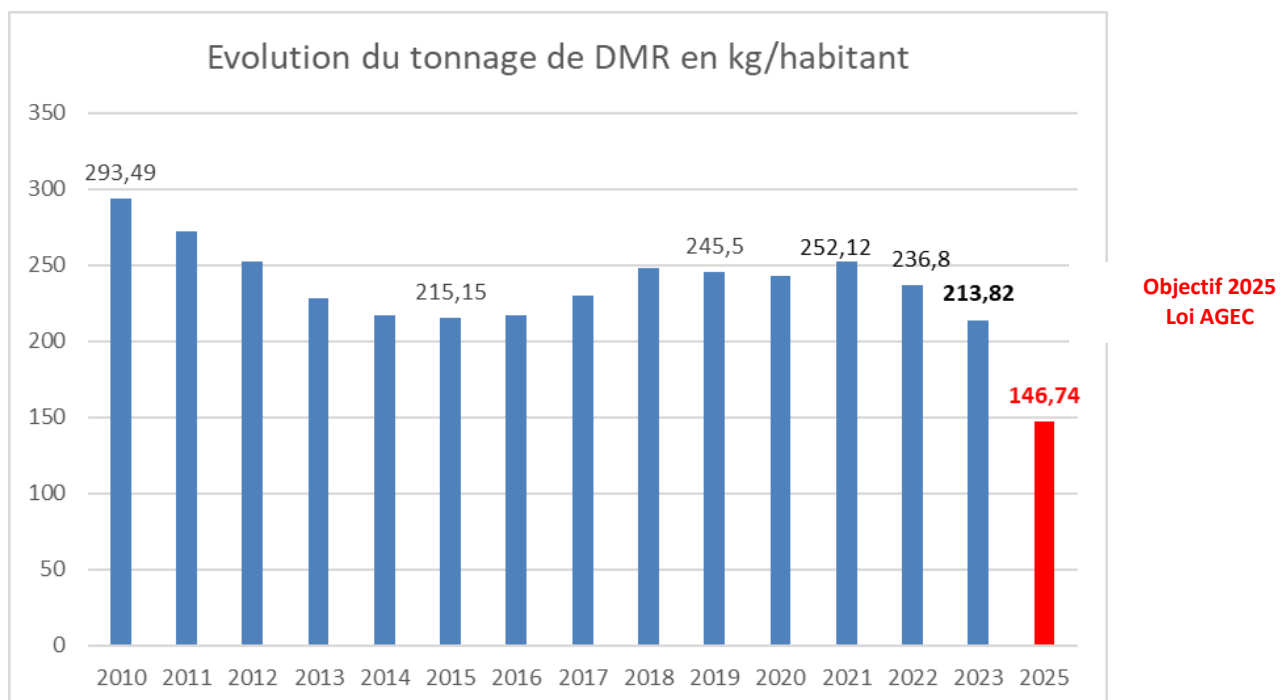
Tonnage 2010 (année de référence)	Tonnage 2023	Objectif -50% d'ici 2025	Tonnage à réduire par rapport à 2023
1693.81 t	1260.03 t	846.90 t	-413.13 t
293,48kg/hab	213.82 kg/hab	146,74 kg/hab	-67.08kg/hab

*DMR : Déchets Ménagers Résiduels composés des Ordures ménagères résiduelles, encombrants non recyclables de déchèterie et refus de tri aux emballages.

*ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux



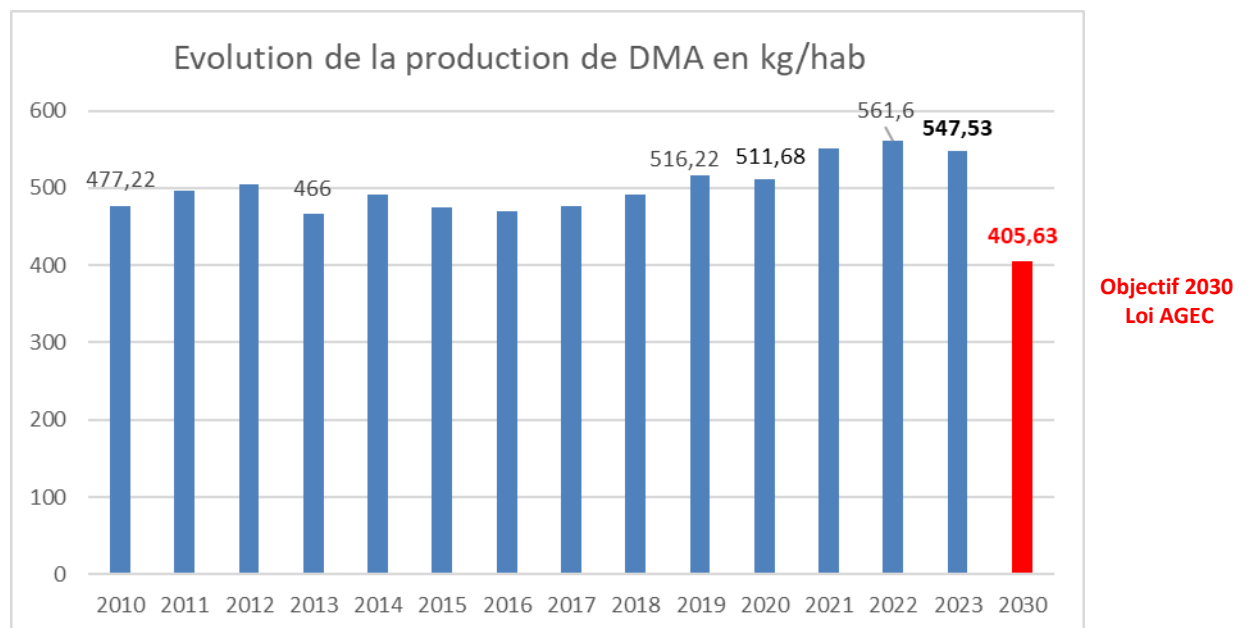
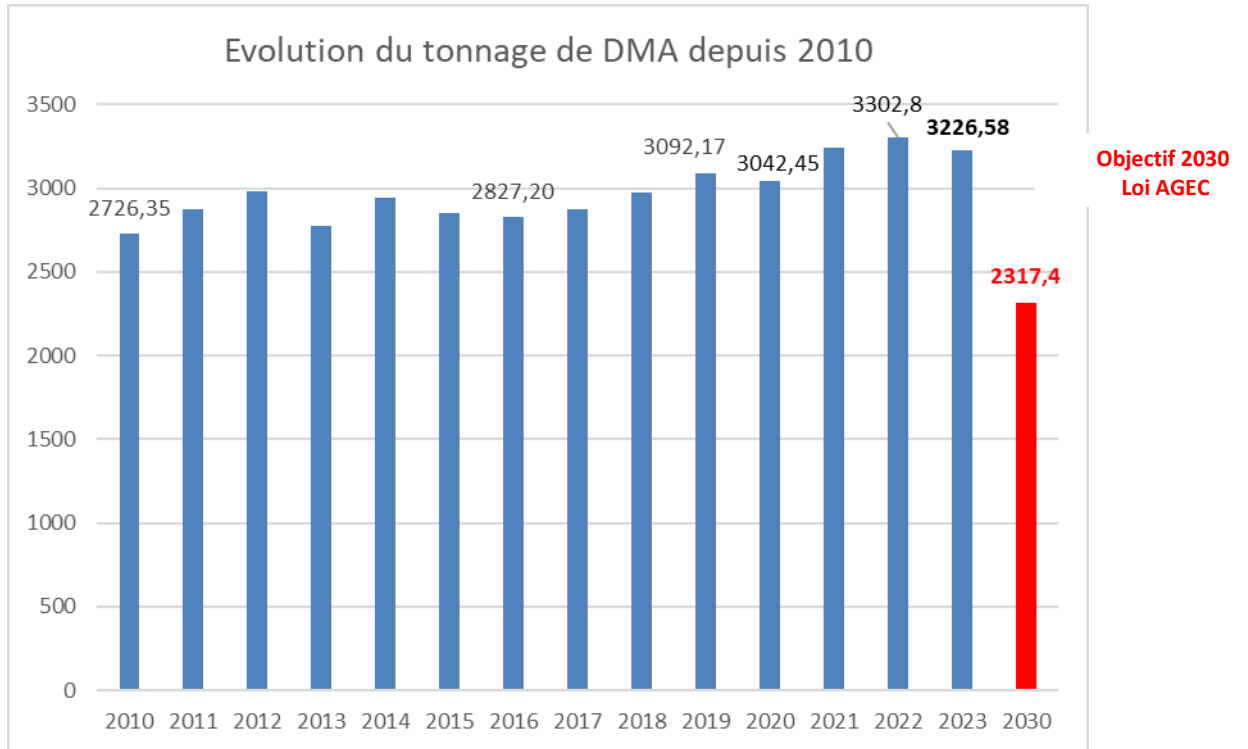
Comme le montre les graphiques ci-dessus et ci-après, la CCVAI n'a pas encore atteint l'objectif réglementaire 2025 de réduction des déchets ménagers résiduels. Cependant, elle est sur la bonne voie, car ceux-ci ont encore diminué en 2023.



- **La réduction de 15% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2030** (tous déchets confondus)

Tonnage DMA 2010	Objectif -15% de DMA d'ici 2030	Tonnage DMA 2023	Tonnage en trop par rapport à l'objectif 2030
2726.35 t	2317.40 t	3223.68 t	+ 906.28 t
477,21 kg/hab	405.63 kg/hab	547.04/hab	+141.41kg/hab

Ce tonnage de DMA comprend tous les déchets produits dont les inertes et les déchets dangereux.



Le tonnage global produit sur la CCVAI (tous flux confondus) diminue en 2023 mais pas suffisamment.

➤ **L'augmentation de la valorisation matière (notamment organique) à 65% d'ici 2025**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Objectif 2025
Taux de valorisation	47.51%	46.98%	43.50%	48.38%	47.40%	48.48%	49,71%	53,23	65%

Ne sont pas comptés dans les déchets valorisés (définition Loi TECV), les gravats, les DEEE et les déchets toxiques (DMS, piles, cartouches...) bien que ceux-ci soient recyclés et/ou valorisés.

➤ **Le tri à la source des déchets organiques de tous les producteurs d'ici le 31/12/2023**

Comme mentionné précédemment, la CCVAI s'est engagée dans la mise en place du tri à la source des biodéchets début 2023. La solution retenue est la gestion de proximité des biodéchets, c'est-à-dire le développement du compostage individuel pour les habitations avec jardin et l'installation de sites collectifs dans chaque commune pour desservir les habitations sans jardin.

Au 31/12/2023, deux communes étaient équipées en sites de compostage collectif : Souternon et St Germain Laval.

Les 10 communes restantes seront équipées d'ici le 31/12/2024.

La CCVAI vend des composteurs individuels à prix réduit avec la fourniture d'un bioseau gratuit toute l'année. 130 composteurs ont été vendus en 2023.

➤ **Le réemploi et la réutilisation devront atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des DMA en 2030 :**

Depuis avril 2022, la CCVAI dispose d'une vraie zone de réemploi grâce à son partenariat avec la Ressourcerie ACORA (Roanne). 13.48t de dons en objets divers ont pu être collectées, ce qui représente 0.42% du tonnage total de déchets produits sur le territoire.

➤ **La valorisation matière de 70% des déchets du bâtiment et travaux publics**

La CCVAI collecte déjà plusieurs déchets inclus dans la filière du bâtiment (gravats, portes et fenêtres...). La nouvelle REP PMCB ayant mis du temps à sortir, les nouvelles filières (laine de verre, plastique du bâtiment...) n'ont pas pu être mis en place en 2023 mais le seront dès la signature du contrat de reprise avec l'éco organisme courant 2024.

➤ **La mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire**

Quelques actions de communication ont été réalisées dans le cadre du projet de développement du compostage.

Une démarche de plus grande ampleur et plus concrète sera mise en œuvre via le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont le plan d'actions sera défini fin 2024.

BILAN

La CCVAI n'a pas encore atteint les objectifs réglementaires 2025/2030 de réduction des déchets. Cependant, il faut relever les points positifs suivants :

- une baisse du tonnage global produit par habitant
- une baisse du tonnage de déchets ménagers résiduels (non recyclables) liée en partie à la baisse des OMR avec la mise en place de la collecte en C0.5
- une hausse du tonnage valorisé, via les filières de déchèterie plus particulièrement
- la mise en place du compostage dont l'impact n'est pas encore mesurable en 2023

L'année 2024 permettra :

- de garantir l'accès à une solution de tri à la source des biodéchets pour tous les habitants du territoire car les 12 communes membres seront équipées de sites de compostage collectif
- d'évaluer l'impact de la mise en place du compostage collectif via la caractérisation des OMR
- de mettre en place un nouveau service de broyage de déchets végétaux sur les communes pour réduire les déchets verts en déchèterie et lutter contre le brûlage
- de valoriser davantage de déchets avec la mise en place de nouvelles filières en déchèterie (laine de verre...)
- de définir un plan d'actions pluriannuels concret en faveur de la réduction des déchets via le projet de Programme Local de Prévention

- de réfléchir à un plan d'actions pour mettre en place le tri hors foyer, et ainsi réduire les OMR et augmenter le tonnage valorisé

Notons que les biodéchets constituent un flux de déchets supplémentaire à gérer pour la collectivité avec un impact financier administratif et technique sur le service déchets ménagers.

Le coût de gestion des déchets ménagers a considérablement augmenté entre 2022 et 2023, un des enjeux 2024 et pour les années à venir, sera de garantir la fourniture d'un service de qualité tout en maîtrisant la hausse des coûts du budget.

**Le 6 juin 2024,
Le Président,
Georges BERNAT**



ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER

Sur la base des données des matrices comptacoût.

Conformément au décret du 30 décembre 2015.

	Tous flux	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Papiers	Textiles	Déchèterie
coût complet (1) HT	689 626,40 €	297 885,50 €	20 673,00 €	95 779,70 €	10 520,40 €	0,00 €	264 767,70 €
coût aidé (2) HT	549 264,80 €	289 432,30 €	10 333,80 €	32 957,80 €	-584,60 €	-590,00 €	217 715,60 €

Coût par flux de déchets en €HT – année 2023

- (1) totalité des dépenses effectuées sur l'année sans recettes ni soutiens financiers des éco organismes
(2) coût résiduel à charge de la collectivité après déduction des recettes issues de la vente des matériaux et des soutiens financiers des éco organismes

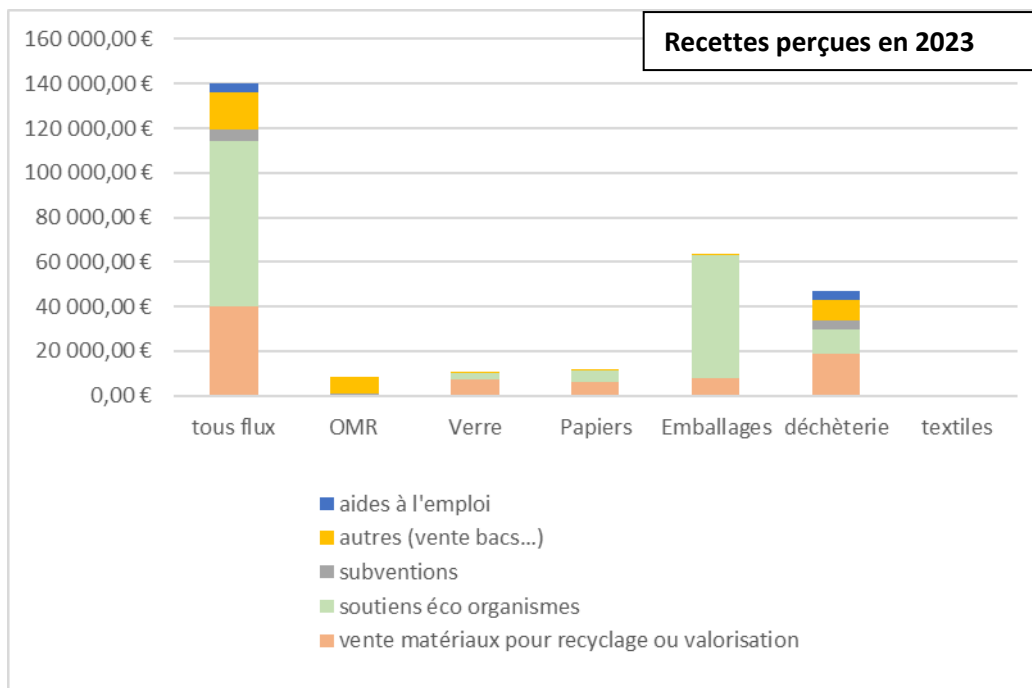
Dépenses en €HT par étape technique (tous flux de déchets) – Détail du coût complet

	tous flux	en %
Charge de structure (1)	45 912,90 €	6,7
Collecte et transport (2)	371 076,20 €	53,8
Tri, traitement (3)	235 177,90 €	34,1
Communication, prévention (4)	37 459,40 €	5,4
TOTAL	689 626,40 €	100

- (1) Frais de personnel, charges diverses et fourniture du service administratif, renfort personnel technique
(2) Selon la méthode comptacoût, tous les frais de personnel de déchèterie et les charges sont intégrées dans les dépenses de collecte, auxquels s'ajoutent l'acquisition et l'entretien de matériel et équipements, les contrôles obligatoires, la collecte des bennes...
(3) Prestation de tri, valorisation/recyclage, enfouissement, et participation au SEEDR
(4) Animations dans les écoles, projet de développement du compostage collectif et individuel (frais de personnel, achat de matériel, composteurs individuels...)

Recettes perçues en Euros sur l'année 2023 pour chaque flux de déchets

	tous flux	OMR	Verre	Papiers	Emballages	déchèterie	textiles
Vente matériaux pour recyclage ou valorisation	40 064,20 €	0 €	7 445,70 €	6 069,70 €	7 836,30 €	18 712,50 €	0 €
Soutiens éco organismes	74 205,00 €	0 €	2 882,40 €	5 024,17 €	54 974,60 €	10 733,85 €	590,00 €
Subventions	5 097,90 €	696,10 €	0 €	0,00 €	0 €	4 401,80 €	0 €
Autres (vente bacs...)	16 971,00 €	7 757,10 €	11,10 €	11,10 €	11,10 €	9 180,60 €	0 €
Aides à l'emploi	4 023,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 023,40 €	0 €
TOTAL	140 361,50 €	8 453,20 €	10 339,20 €	11 104,97 €	62 822,00 €	47 052,15 €	590,00 €



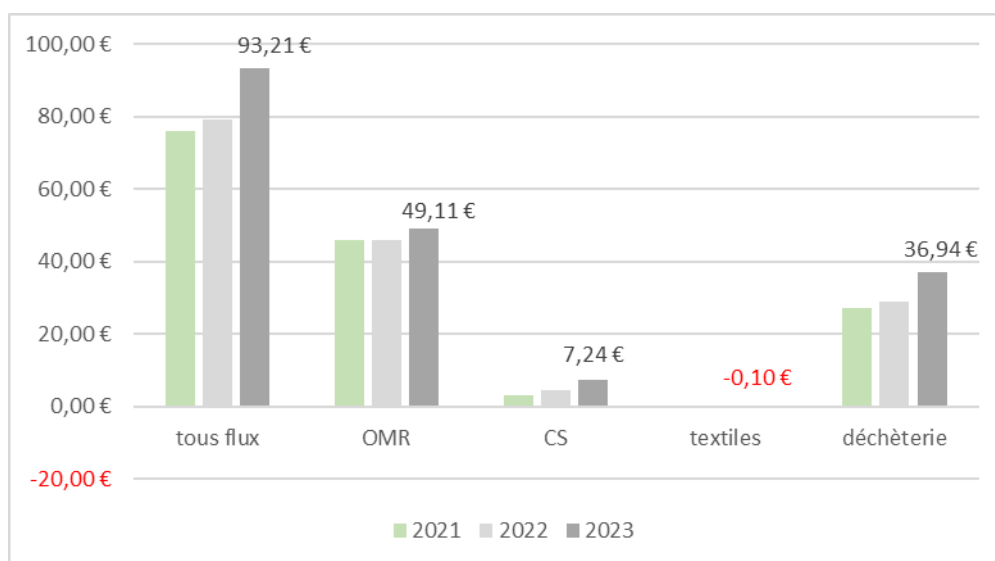
Evolution du coût aidé en €HT sur les 3 dernières années par flux de déchets

	tous flux	OM	CS	textiles	déchèterie	en %
2021	447 283,10 €	269 678,60 €	18 489,60 €	-599,00 €	159 713,90 €	
2022	465 190,60 €	270 219,80 €	25 480,40 €	-593,00 €	170 083,40 €	4,00
2023	549 264,80 €	289 432,30 €	42 707,00 €	-590,00 €	217 715,60 €	18,07

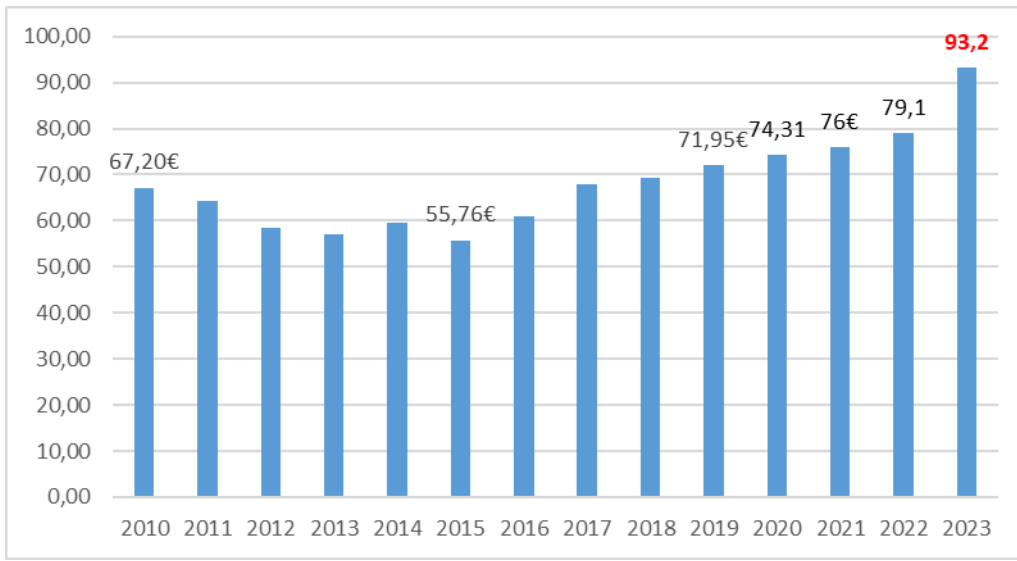
OM = ordures ménagères / CS = collecte sélective (verre, emballages et papiers)

Coût aidé = coût résiduel à charge par flux, recettes et soutiens financiers des éco organismes déduits

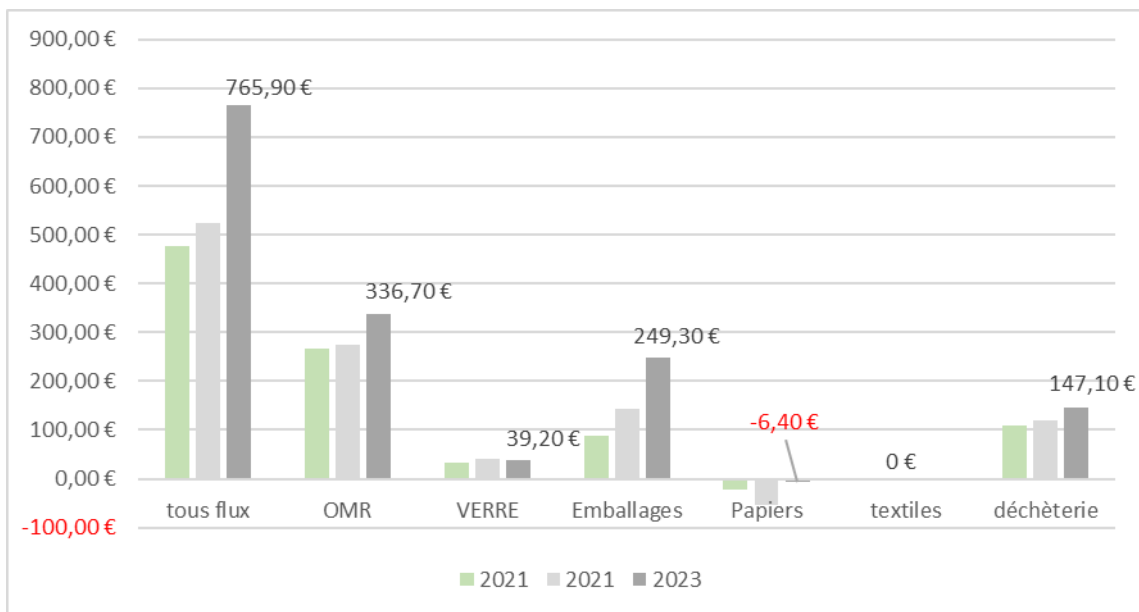
Evolution du coût aidé HT en €uros/habitant sur les 3 dernières années



Evolution du coût aidé en Euros/habitant depuis 2010



Evolution du coût aidé HT en Euros/tonne de déchets collectée et traitée par flux sur les 3 dernières années



ANNEXE 2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SEEDR 2023 (volet traitement, tri et valorisation).